CNSS

AVIS D'ACHAT SUR BON DE COMMANDE
N°54/2026/DRHSOHH

Le Directeur Régional de la CNSS Hay Sidi Othmane Hay Hassani procède à l'achat sur bons de commande des prestations objet du présent avis, en application des dispositions de l'article 91 du décret n° 2-22-431 relatif aux marchés publics.

OBJET DE LA PRESTATION : « Achat de toners pour imprimantes et photocopieurs »

CONSISTANCE DE LA PRESTATION :

N°	Désignation	Caractéristiques et spécifications	Unité de mesure Quantité Garanties	Quantité	Garanties exigées
1	Toner	Toner Original pour photocopieur : TRUMPH ADLER P-2540I MFP (CK45-20) (Capacité d'impression : 15000 PAGES)	Unité	13	Un certificat d'authenticité émis par le fabricant ou un revendeur agréé attestant l'originalité de toner
2	Toner	Toner Original pour imprimante : TRUMPH ADLER P-4532MFP (PK3020) (Capacité d'impression : 15 500 copies)	Unité	12	

LIEU D'EXECUTION : Direction Régionale Hay Sidi Othmane Hay Hassani.

DELAI D'EXECUTION OU DATE DE LIVRAISON DE LA PRESTATION : 20 jours

DATE ET HEURE LIMITES DE RECEPTION DES DEVIS DES CONCURRENTS : 17 NOV 2026 à 11h00.

Youssef FADILI
Directeur Régional
Hay Sidi Othmane Hay Hassani

Les plis des concurrents sont déposés par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma

Scanned with CamScanner

Termes de référence

Article 1 : Modalités d'attribution

Les sociétés souhaitant soumissionner au présent avis d'achat doivent obligatoirement :

a) **Envoyer par mail à l'adresse mail : dr.sohh@cnss.ma et avant la date fixée pour l'ouverture électronique des plis :**
 - Le statut de la société justifiant l'exercice de l'activité en rapport avec l'objet du présent avis d'achat ;
 - Une attestation pour soumissionner aux marchés publics délivrée depuis moins d'un an justifiant la régularité du concurrent vis-à-vis la CNSS ;
 - Un certificat d'authenticité émis par le fabricant ou un revendeur agréé attestant de l'originalité des toners à livrer.

IMPORTANT :

- **La non transmission des pièces précitées par mail avant la date d'ouverture des plis sera considérée comme motif d'écartement ;**

Article 2 : Modalités de paiement

✓ Pour l'exécution des paiements, l'attributaire du bon de commande est tenu de fournir au maître d'ouvrage les documents suivants dûment signé et cacheté :

- Une facture établie en trois (03) exemplaires ;
- Un bon de livraison global établi en deux (02) exemplaires ;
- Une attestation pour soumissionner aux marchés publics justifiant la régularité du prestataire vis-à-vis la CNSS.

Youssef FADILI
Directeur Régional
Hay Sidi Othmane Hay Hassani

Les plis des concurrents sont déposés par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma

Scanned with CamScanner